

THE QUEBEC GAZETTE.

LA GAZETTE DE QUEBEC.



THURSDAY, MAY 30, 1793.

JEUDI, LE 30 MAI, 1793.

LONDON.—GUILD-HALL, March 6.

YESTERDAY a very numerous meeting was held at Guild-Hall of the Livery of London, for the choice of a Representative of this City, in the room of Brook Watson, Esq. who has vacated his seat in Parliament. The candidates were Mr. Alderman Anderson and Mr. Alderman Newnham. The latter in a short speech addressed the Livery, stating that he had formerly held a seat in Parliament by their choice, and had discharged the trust reposed in him with fidelity and attention. That he should not have intruded his sentiments on politics, if the times had not demanded it; had he been in Parliament at the present crisis, he should have thought it right to have supported the executive Government of the country; that he should certainly do it if honored with their suffrages. He paid a very handsome compliment to the other Candidate, as a man of tried integrity and respectability.

Mr. Alderman Anderson said, he was a candidate for their favour; that in his official capacity he had ever endeavoured to act for the public welfare; that he had served them with integrity as an independant man; and if he should be so happy as to be the object of their choice, he would pursue the same line of conduct, and watch over their rights and privileges.

Mr. Alderman Watson returned the Livery his best thanks for the trust they had reposed in him, notwithstanding he was going to serve his country abroad, he should retain his gown as Alderman; and when he returned, he flattered himself with having a future opportunity of tendering them again his services in Parliament.

The names of the Court of Aldermen were then put up, when the shew of hands being considerable in favour of Mr. Alderman Anderson, he was declared duly elected.

Mr. Alderman Newnham, who had a very respectable shew, came forward, and said, that as the appearance was favourable to Mr. Alderman Anderson, he should be sorry to trouble him further on the present occasion, and much more so to give any to his own friends.

Mr. Alderman Anderson was then ordered to be returned as Representative in Parliament for this City with great acclamations.

TO MR. HALL, SECRETARY TO THE WHIG CLUB.

SIR,

THE late proceedings of the Whig Club, induce us to withdraw from it, and to request that you will erase our names from the List of Members.

If the Resolution of the 20th of February had implied no other sentiment than that of personal respect for Mr. Fox, there are no persons who would more readily have concurred in it. But it does not appear to us confined to that object; and we conceive it to be rather calculated, under cover of those sentiments to obtain from the inclinations of private friendship and general esteem, an apparent and equivocal assent to propositions, to which a real and explicit one must have been denied. Combining the words of the Resolution with the circumstances in which the Club was assembled, and more particularly with the letter of Mr. Fox to his constituents, with reference to which the Meeting was expressly called, and the resolution must, no doubt, be considered as tendered to him; it conveys, in our apprehension, a warm and unqualified approbation of Mr. Fox's political conduct and sentiments during the present Session of Parliament. If it should be thought capable of any other interpretation, it cannot be denied that it is also liable to that which we have mentioned; and we are of opinion, that the world is not likely to understand it in any other sense. Its ambiguity, however, if any there is, would not reconcile us to it. The points on which we have the misfortune to dissent from Mr. Fox, are of too high importance, and touch too closely the present interests and safety of this Country, to admit of our acquiescence in any doubtful or equivocal declaration concerning them.

We have certainly thought the tendency of the principal measures which Mr. Fox has proposed or supported at the present period, detrimental to the interests of Great Britain, according to the views entertained by us of those interests; and that they increase, in an eminent degree, the danger with which the independence of Europe, and the happiness of the whole civilized world are threatened.

We cannot express these sentiments without regret, but the proceedings of the Whig Club, have not, as we think, left it in our option to suppress them.

We are therefore under the necessity of declining to continue our names in a Club, which on questions so important, has voted resolutions importing sentiments directly opposite to our own.—We are, Sir, &c. &c.

- | | | |
|------------------------|---------------------|---------------------------|
| Middleton, | Sheffield, | Glynn Wynn, jun. |
| Downé, | Wilson Braddyll, | Tho. Edward Wynn, |
| Edmund Burke, | G. Porter, | John Frederick, |
| Abraham Hume, | Ralph Payne, | Robert Clayton, |
| J. St. Leger, | William Wyndham, | J. Fleming, Leicester, |
| Thomas Tyrwhitt, | Inchiquia, | William Evelyn, |
| James Dawkins, | Watts Horton, | M. F. Ainslie, |
| J. Anstruther, | Andrew French, | J. Lewis, |
| Rich. Burke, jun. | Buckinghamshire, | Charles Edward Lewis, |
| Gilbert Elliot, | Felix Calvert, | Alexander Hume, |
| William Elliot, | Thomas Littler, | Alexander Hume, |
| Robert Ladbroke, | C. J. Harford, | Joseph Leach, |
| Steph. Thensstone Adey | Nathaniel Newnham, | Henry Jodrell, |
| George Shee, | Alexander Champion, | Alx. Hume, Wimpole-street |

LONDRES, 6 MARS.

GUILDHALL.

HIER il se tint à Guildhall une nombreuse assemblée des Bourgeois de Londres, pour choisir un Représentant de cette ville, à la place de Brook Watson, Ecuyer, qui a résigné son siège en Parlement. Les Candidats étaient l'Alderman, Anderson, et l'Alderman Newnham. Le dernier adressa aux Electeurs un brief discours, portant, qu'il avait précédemment occupé un siège dans le Parlement en conséquence de leur choix, et qu'il s'était acquité de la confiance mise en lui avec fidélité et attention. Qu'il n'aurait pas déduit ses sentimens sur la politique si les tems ne l'avaient pas exigé; que s'il eut été dans le Parlement dans la conjoncture critique actuelle, il aurait cru à propos de soutenir le Gouvernement exécutif du pais; et qu'il le ferait certainement s'il était honoré de leurs suffrages. Il fit un très beau compliment à l'autre Candidat, comme un homme d'intégrité et de respectabilité.

Mr. l'Alderman Anderson dit, qu'il sollicitait leur faveur; que dans sa qualité officielle, il s'était toujours efforcé d'agir pour le bien public. Qu'il les avait servi avec intégrité comme un homme independant; et que s'il avait le bonheur d'être l'objet de leur choix, il suivrait le même plan de conduite, et veillerait à leurs droits et privileges.

Mr. l'Alderman Watson fit aux Bourgeois ses remerciemens sincères de la confiance qu'ils avaient mise en lui; il dit que quoiqu'il partit pour le service extérieur de sa patrie, il garderait sa robe d'Alderman; et que lorsqu'il reviendrait, il se flattait d'avoir encore l'occasion de leur offrir de nouveau ses services en Parlement.

Les noms de la Court des Aldermans furent alors affichés, et les mains levées ayant fait voir une majorité considérable en faveur de Mr. l'Alderman Anderson, il fut déclaré dûment élu.

Mr. l'Alderman Newnham, pour qui un nombre considérable de mains s'était levé, s'avança, et dit, que comme l'apparence était favorable à Mr. l'Alderman Anderson, il serait fâché de le troubler davantage en cette occasion, et beaucoup plus encore de causer aucune peine à ses propres amis.

Il fut ensuite ordonné avec de grandes acclamations, que Mr. l'Alderman Anderson fut retourné comme représentant en Parlement pour la Cité de Londres.

A MR. HALL, SECRETAIRE DU CLUB des WHIGS.

MONSIEUR,

Les procédés récents du Club des Whigs nous engagent à nous en retirer, et à vous prier d'effacer nos noms de la liste de ses Membres.

Si la résolution du 20 Février n'avait impliqué nul autre sentiment que celui d'un respect personnel pour Mr. Fox, il n'y a personne qui y eut concouru plus volontiers; mais elle ne nous parait pas se borner à cet objet; et nous la considérons comme plus calculée, sous le voile de ces sentimens, à obtenir de l'inclination d'amitié privée et d'estime générale un assentiment apparent et équivoque à des propositions auxquelles on a dû en refuser un réel et explicite. En combinant les termes de la résolution avec les circonstances dans lesquelles le Club a été assemblée, et plus particulièrement avec la lettre de Mr. Fox à ses constituans en référence à laquelle l'assemblée a été expressément convoquée, et la résolution doit sans doute être considérée comme l'étant présentée; elle présente à notre conception une approbation vive et illimitée de la conduite et des sentimens politiques de Mr. Fox durant la présente session du parlement. Si on la peut croire susceptible d'une autre interpretation, on ne peut nier qu'elle est aussi sujette à celle que nous avons mentionnée; et nous sommes d'opinion qu'il n'est pas vraisemblable que le monde l'entende dans aucun autre sens; néanmoins son ambiguïté, s'il y en a, ne pourrait pas nous la faire approuver. Les points sur lesquels nous avons le malheur de différer de Mr. Fox sont de trop haute importance, et touchent de trop près les intérêts présens et la sûreté de ce pais, pour admettre notre acquiescence à aucune déclaration douteuse ou équivoque qui les concerne.

Nous avons certainement pensé que la tendance des principales mesures proposées et soutenues par Mr. Fox est à la présente époque détrimetale, aux intérêts de la Grande-Bretagne, selon les idées que nous avons de ces intérêts; et qu'elles augmentent à un degré éminent, le danger dont l'indépendance de l'Europe, et le bonheur de tout le monde civilisé sont menacés.

Nous ne pouvons exprimer ces sentimens sans regret; mais nous croyons que les procédés du 'Whig Club,' n'ont pas laissé à notre option de les supprimer.

Nous sommes conséquemment dans la nécessité de retirer nos noms d'un Club, qui sur des questions si importantes, a passé des résolutions contenant des sentimens directement opposés aux nôtres.

Nous sommes,

Monsieur, &c.

(Voyez l'Anglais pour les signatures, qui sont au nombre de 42.)

MORT DU LORD MANSFIELD.

LONDRES, 16 Mars. Le vénérable Comte de Mansfield, passa de cette vie à l'éternité Dimanche dernier, après avoir rempli sa longue carrière avec beaucoup d'honneur. Il entra dans la 86me année de son âge, étant né le 2 Mars 1708.

DEATH OF LORD MANSFIELD.

LONDON, *March 16.*—The venerable Earl Mansfield, on Sunday closed his earthly period of existence, which, he had long filled with so much and such deserved honor, having just entered into the 86th year of his age; having been born March 2, 1708.

His Lordship retired in 1782, from the distinguished office of Lord Chief Justice of the King's Bench, which he had held for upwards of thirty years, with a splendour and reputation, unrivalled, and almost unquestioned. The benevolence of his private life was on a par with the excellence of his public character; and though envy has not been wanting in her attacks, she was not able to deface his virtues, nor to intrude on his happiness to the latest hour. His imagination was lively, and his judgment penetrating to the last moment that he sat on the bench, and long after. It would not be easy, indeed we know not that it would be possible, to point out the successor to his mind among the Lawyers or the Nobility of the present day.

His Lordship retained his faculties till within a very short time of his dissolution, of which he appeared perfectly sensible.

He married September 1738, Elizabeth, sister of the late, and aunt to the present Earl of Winchelsea, by whom (who died 1784, aged 76) he had no issue. He was created Baron of Mansfield, November 8th, 1756, and Earl, with the same distinction, October 19, 1776, with remainder to the heirs of his father David, fifth Viscount of Stormont. His Lordship's father David, fifth Viscount Stormont of Scotland, had six sons, of which his Lordship was the fourth.

Lord Mansfield has died worth about 26,000*l.* a year, in mortgages—all of which, but 100,000*l.* on a Noble Duke, are in Ireland. Lord Stormont, now Earl Mansfield, inherits almost the whole of this vast property. Though there are left tenancies and legacies, to the Misses Murray, the nieces, and to Sir Thomas Mills.

March 26.—On Friday last the 22d inst. the Austrians, in spite of every manœuvre of the French to avoid the conflict, forced them to a general action. The battle was bloody, but the success of the Austrians was decisive—they gained a complete victory; and to use the words of a private letter, the French were literally cut to pieces.

The action took place near Louvain.—According to the Government dispatches, the French lost 17,000 men, in killed, wounded, and prisoners. Among the latter is General Valence. Other accounts state, that General Dumourier only escaped the same fate, by striking off the arm of an Austrian soldier who had laid hold of him.

PORTSMOUTH, *March 24.*—Admiral Gardner's Squadron failed last night with a leading wind down the Channel; and as they went with a determined purpose of bringing the French Squadron to action, who cannot at present be supposed, to be very backward to give us a meeting, an account of a memorable naval engagement, may with great probability, be expected, in the course of the present week.

LONDON, *March 16.*—Letters from Caen in Normandy, state that, that Department has refused to lend any men to the German frontiers; and that Rouen and other places have come to a similar resolution, giving as a reason that being opposite to the English coast, their men might be wanted for their own defence.

Bournonville has been to the Convention to resign his place of Minister at War, and he begged to be allowed to return to the army, with which, he says, he has fought 172 battels. Tho' Danton opposed the acceptance of his resignation, it was received, but he was ordered to remain at Paris till his accounts were examined.

The Mayor of Paris immediately on the arrival of the news of the retreat of the French army and the capture of Liege, published an impassioned address to the citizens, in which after recapitulating the principal events which have lately happened, he addressed them in these emphatical expressions:

“To arms citizens, to arms! If you delay a moment all is lost. Parisians, recollect your dangerous situation—would you see without horror, the desolation of this land of liberty, your cities burnt, your country destroyed, your wives and children massacred, and Paris reduced to a heap of ashes! Make then the last effort.—Let this campaign decide the fate of the world. Men of the 14th of July, of the 5th of October, and the 10th of August, arise.—This is the combat of death, between men and Kings, between Liberty and Slavery.”

The Queen and Dauphin were alive when last advices left Paris; however, the term of their being so was in a shocking incertitude. Part of the Provinces wearied out with the monstrous wickedness of the capital, are known to have an inclination to proclaim the young Prince King of a free Constitution, or moderate Monarchy. Lyons leads in this sentiment.

In the Session of the 12th a Deputation from the Section of la Poissonniere demanded a decree of accusation against General Dumourier, and his Staff Officers. It was rejected instantly.

Marat and Roberstierre, two very eminent members of the National Convention of France, are well acquainted with this country. Marat, it is said, taught a school for some time in Scotland; he went by the name of White, and is the same who, in the year 1776, robbed the Museum of Oxford. Roberstierre is a native of this island; his name is Robert Spiers; he was brought up in the printing business; in which his father and grand-father were well known in Edinburgh.

A curious tale is in circulation, resting upon what authority we know not—that the intention of the unfortunate Louis, when on the scaffold, in desiring to address the deluded people, was to clear up a circumstance, which, to this moment, astonishes all Europe, had not the cruel mercenaries around him ordered the drums and trumpets to drown the voice of truth, Louis would have assured his people, that soon after the capture of Verdun, Dumourier waited on the King, assuring him of his liberation, if he would write to the King of Prussia, and engage him to withdraw his troops from the territories of France. Louis wrote to the King of Prussia, requesting him to withdraw his troops, and relying for his safety on the success of his application. The King of Prussia, in consequence, assured Louis, that his troops should be withdrawn as soon as possible. The troops were withdrawn. The cunning Dumourier triumphed, and Louis fell.

The story relative to the late arrival in London of a 140 French sailors, is precisely as follows:

These unfortunate Emigrants, most of them descended from opulent and illustrious families in France, having saved themselves with the French Princes from the daggers of assassins, were necessitated at the end of the campaign to enter into the service of Spain. They embarked on the 4th of December at Bois le Duc for Rotterdam, and from thence they sailed in the ship David and Abraham, commanded by Capt. Riendirk.

La Seigneurie se retira en 1788 de la charge distinguée de Lord Juge en chef du Banc du Roi, qu'il avait occupé durant plus de 30, avec un éclat de réputation qui n'avait souffert presque aucune atteinte. La bienveillance de sa vie privée était à l'instar de l'excellence de son caractère public; et quoique l'envie n'est pas manqué d'attaquer ses vertus, elle n'a pu les effacer, ni troubler son bonheur jusqu'à sa dernière heure. Son imagination a été vive et son jugement pénétrant jusqu'au dernier moment qu'il a siégé dans la Cour du Banc du Roi, et même longtemps après. Il serait difficile, et en vérité nous ne savons pas qu'il fut possible d'indiquer un successeur de sa capacité parmi les gens de loi ou la noblesse d'aujourd'hui.

Sa Seigneurie a conservé ses facultés jusqu'à très peu de tems avant son décès dont il semblait sentir parfaitement l'approche.

En Septembre 1738, il maria Elizabeth, sa sœur au présent Comte de Winchelsea, qui n'en eut point d'enfans. Elle mourut en 1784 âgée de 76 ans. Il fut créé Baron de Mansfield le 8 Novembre 1756, et Comte, avec la même distinction, le 12 Octobre 1776, réversible aux héritiers de son pere David, cinquième Vicomte Stormont. Le pere de sa Seigneurie, David cinquième Vicomte Stormont d'Ecosse, eut six fils, dont le défunt Lord était le quatrième.

Le Lord Mansfield est mort valant £ 26,000 par an, en hypothèques, qui tous, à l'exception de £ 100,000 sur un noble Duc, sont en Irlande. Le Lord Stormont, maintenant Comte de Mansfield, hérite de presque tous ces grands biens, excepté quelques bienfonds et legs laissés aux demoiselles Murray, les nièces, et à Sir Thomas Mills.

Mars 26. Vendredi dernier le 22 du courant les Autrichiens, en dépit de toutes les manœuvres des Français, pour éviter le combat, les forcèrent à une action générale. La bataille fut sanglante, mais le succès des Autrichiens fut décisif; ils remportèrent une victoire complète; et pour se servir des termes d'une lettre privée, les Français furent littéralement taillés en pièces.

L'Action eut lieu près de Louvain. Suivant les dépêches du Gouvernement, les Français ont perdu 17,000 hommes, en tués, blessés et prisonniers. Du nombre des prisonniers est le Général Valence. D'autres relations disent, que le Général Dumourier n'a évité le même sort qu'en coupant le bras d'un soldat Autrichien qui l'avait saisi.

PORTSMOUTH, 24 *Mars.* L'Escadre de l'admiral Gardner a mis à la voile hier au soir par un bon vent pour descendre la manche; et comme elle est partie dans la ferme résolution d'engager à une action l'escadre Française, qu'on ne peut à présent supposer devoir tarder beaucoup à nous rencontrer, on peut avec beaucoup de probabilité attendre dans le cours de cette semaine le récit d'un mémorable combat naval.

LONDRES, *Mars 16.* Des Lettres de Caen en Normandie disent, que ce Département a refusé d'envoyer du monde sur les frontières d'Allemagne; et que Rouen et autres places ont pris la même résolution, donnant pour raison, qu'étant opposées aux côtes d'Angleterre, elles peuvent avoir besoin de leurs hommes pour leur propre défense.

Bournonville a été dans la Convention Nationale pour résigner sa place de Ministre de guerre; et a demandé qu'il lui fut permis de retourner à l'armée, avec laquelle, il a dit avoir combattu dans 172 batailles. Nonobstant l'opposition de Danton, sa résignation a été acceptée; mais il lui a été ordonné de rester à Paris jusqu'à ce que ses comptes fussent examinés.

Immédiatement après l'arrivée de la Nouvelle de la retraite de l'armée Française, et de la prise de Liege, le Maire de Paris a publié une adresse aux Citoyens de Paris, dans laquelle, après avoir récapitulé les principaux événements arrivés depuis peu, il leur adresse ces expressions emphatiques:

“Aux armes! Citoyens, aux armes! Si vous différez un moment, tout est perdu. Parisiens, rappelez vous de votre dangereuse situation. Verriez vous sans horreur la désolation de cette terre de liberté, vos villes brûlées, votre patrie détruite, vos femmes et vos enfans massacrés, et Paris réduite en un monceau de cendres? Faites donc le dernier effort. Que cette campagne décide du sort du monde. Hommes du 14 Juillet, du 5 Septembre et du 10 d' Août, levez vous. Voici le combat de mort entre les hommes et les Rois, entre la LIBERTE' et l'Esclavage.”

La Reine et le Dauphin étaient vivans quand les derniers avis sont venus de Paris; cependant le terme de leur existence était dans une cruelle incertitude. On sait qu'une partie des provinces, fatiguées de la monstrueuse méchanceté de la capitale, ont envie de proclamer le jeune Prince Roi d'une libre constitution ou Monarchie modérée. Lyon est la première dans ce sentiment.

Dans la session du 12 une députation de la part de la Section de la Poissonniere demanda un décret d'accusation contre le Général Dumourier, et ses officiers majors. Elle fut rejeté sur le Champ.

Marat et Roberstierre, deux membres éminens de la Convention Nationale, connaissent parfaitement la Grande Bretagne. On dit que Marat, a tenu une école durant quelque tems en Ecosse; Il était connu par le nom de White, et c'est lui qui en 1776 vola le Musée d'Oxford. Roberstierre est natif de la Grande Bretagne. Son nom était Robert Spiers; il a été élevé dans la profession d'Imprimeur, dans laquelle son grand-pere et son pere ont été bien connus à Edinbourg.

Il circule une anecdote curieuse dont nous ne connaissons pas la source.—que l'intention de l'infortuné Louis, quand il fut sur l'échafaud et voulut parler au Peuple, était d'éclaircir une circonstance, qui jusqu'à ce moment étonne toute l'Europe. Si les cruels mercenaires qui l'entouraient n'eussent pas ordonné aux tambours et aux trompettes d'étouffer la voix de la vérité, Louis aurait assuré son peuple, que peu de tems après la prise de Verdun, Dumourier l'alla trouver, et l'assura de sa délivrance, s'il voulait écrire au Roi de Prusse, et l'engager à retirer ses troupes des territoires de France. Louis écrivit au Roi de Prusse, le priant de retirer ses troupes, et lui disant qu'il comptait sur le succès de sa demande pour sa sûreté. Le Roi de Prusse assura Louis en conséquence, que ses troupes se retireraient aussitôt que possible, et les troupes se retirèrent en effet. Le rusé Dumourier à triomphé, et Louis a péri.

L'Histoire de l'arrivée depuis peu à Londres de 140 Soldats Français, est précisément comme suit:

Ces infortunés emigrants, la plupart descendus de familles opulentes et illustres en France, s'étant sauvés avec les princes Français, furent nécessités à la fin de la Campagne, d'entrer dans le service de l'Espagne. Ils s'embarquèrent le 4 de Décembre à Bois-le-Duc pour Rotterdam, et de là ils partirent à bord du Navire David et Abraham, commandé par le Capt. Riendirk.

Il serait impossible de décrire le mauvais traitement qu'ils reçurent à bord. Obligés de coucher sur le pont sans lit, et de se nourrir de biscuit moisi et de bière mêlée d'eau salée, ils demeurèrent cinq semaines dans cette lamentable situation.

It would be impossible to describe the bad usage they received on board. Obligated to lay upon the bare deck without a bed, and fed with mouldy biscuit and beer mixed with salt water; in this lamentable situation they remained five weeks.

These miserable men were covered with vermin, most of them dreadfully galled with sores and ulcers. Some had not changed their linnen for two years and a half; others had no linnen of any kind, and the clothes of the whole troop were in tatters.

There is reason to believe that the Captain of the vessel proposed to sell them as malefactors, to be sent to Batavia.

The ship, however, was driven on our coast, and as soon as our Government was apprised that these poor men were at anchor in Sheerness, they took every measure to soften the rigour of their fate.—Two of their countrymen were dispatched to bring them to London.

The barbarous inhumanity of the Dutch Captain was notoriously conspicuous, and we hope some measures will be taken to bring him to justice, and make him an example to others to avoid similar acts of inhumanity.

VOLUNTEER COMPANIES.

A number of Volunteer Companies are to be raised upon the Sea Coasts, for the better protection of the Country against invasion and alarm.

The Conditions on which the Volunteer Companies are to be raised.

The Volunteer Companies to be recommended by the Lord Warden or Lord Lieutenants—to consist of (each) 1 Captain, 1 Lieutenant, 1 Ensign, 2 Corporals, 2 Drums, and 60 men, or as nearly as circumstances may admit.

The Officers to have Commissions from the King.

Commanding Officer, or one Subaltern at least, of each Company, to be taken from half pay, and, whilst employed, to receive full pay.

Officers to be empowered to train and discipline such Volunteers, and, where necessary, to instruct them in the use of Artillery; but none of the Officers (except the Officers from half-pay) to be entitled to any rank in the Army except when on actual service, nor to any half-pay.

No person offering himself to be instructed in the use of arms, shall be required to enter into any other engagements than that of attending at the usual place of exercise, and of furnishing sentries on the coast, until his Majesty shall call out the Companies into actual service; from which time every person who shall be willing to serve in such Company shall be bound to serve for such time as there shall be an attack, or the danger of an attack from the enemy.

The arms to be under the care of the Officer from half-pay, who is to return them to the Ordnance stores when required by his Majesty.

In order to discipline the volunteers, Government will allow to each company one serjeant, one corporal, and one drummer, from the regiments in the neighbourhood of the volunteer companies, or from the out-pensioners of Chelsea Hospital; whenever they can be spared. Where artillery is necessary, gunners will be lent; if they can be spared.

Where batteries are not erected by Government, ammunition to be provided at the expence of the place applying for artillery.

That none of the said Companies formed in places on the coast, or within five miles thereof, shall be regimented, nor in any other places, unless where it shall have been specified in raising the said companies, that they shall be liable to be regimented.

And in every such case, the Field-officers of the regiment shall be Gentlemen of the County, recommended by his Majesty, and shall not be obliged to go out of the County.

M. DUMOURIER'S AID-DE-CAMP.

A person of the name of Ellis, a Gentleman of Ireland, having last year served in the French armies, as one of Dumourier's Aid-de-Camps, returned at the close of the campaign to his father's, in the County of Cavan, and brought with him a French Gentleman, of the name of Folleuse, likewise an Aid-de-Camp of Dumourier's, who has been at Mr. Ellis's ever since.

As soon as the war broke out, the Lord Lieutenant of Ireland having information of these Gentlemen, and that it was suspected, from their situation in the French armies, they could have no good intentions where they were, sent an order for their being arrested, which was accordingly done:—Ellis, for being an Officer in French service, without having previously obtained his Majesty's leave, which is necessary; and the other, Folleuse, for being an Alien, and not having given in his place of residence according to law.

They were both conducted to Dublin, and Ellis was sent to prison. One of his Majesty's Messengers, Higgins, being about to set out for London, the Lord Lieutenant thought proper to send Folleuse to London, under his care, in order that his Majesty's Ministers might do with him as they judged expedient. He has been examined at the Secretary of State's Office, and although under the strict letter of the law he is liable to be thrown into jail, yet he is kept at present under the charge of Mr. Higgins, and will probably be sent out of the kingdom immediately, without any further notice. He is a genteel young man about the age of twenty-two.

DUBLIN, Feb. 25. It is with great concern we are informed, that the people called *Defenders*, have not yet desisted from their meetings, a great number having assembled near Ardee, in the County of Meath, on Saturday night last, who are reported to have fired on a party of the military under the direction of a magistrate. In this, as on every other occasion, those wretched people are the sufferers, seven of them, as we hear, having been killed, and many wounded.

March 25. Letters from Plymouth, dated the 20th instant, advise that on the 7th, ten sail of French line of battle ships had been seen off the Start Point; and on the day the letters were written, four of their two deckers were lying off Causand Bay.

NEW YORK, May 3d.

We have it from respectable authority, that about three days previous to the departure of the ship *America* from Londonderry, which was the 19th of March, a notice had appeared in the public papers, for convening a meeting of the volunteers at that place; in consequence of which the British commanding officer, who has a strong force there, sent to inform the volunteers; that if they attempted to meet on the day appointed, he would be under the necessity of demanding them to deliver up their arms. The officers of the volunteers then held a meeting, to consider of this message, and came to a

Ces misérables étaient couverts de vermine, la plupart affreusement incommodés d'ulcères. D'autres étaient sans linge d'aucune espèce, et les habits de tous étaient en lambeaux.

Il y a lieu de croire que le capitaine se proposait de les vendre comme Malfaiteurs, pour être envoyés à Batavia.

Cependant le vaisseau fut chassé sur nos côtes; et dès que notre Gouvernement fut instruit que ces pauvres gens étaient à l'ancre à Inverness, il prit toutes les mesures pour adoucir la rigueur de leur sort: deux de leurs compatriotes furent envoyés pour les amener à Londres.

Comme la barbare inhumanité du Capitaine Hollandais est notoire, nous espérons qu'il sera pris des mesures pour le traduire en justice, et en faire un exemple pour les autres d'éviter de semblables actes d'inhumanité.

Compagnies Volontaires.

Plusieurs Compagnies volontaires doivent être levées sur les côtes pour les protéger contre l'invasion et l'alarme.

Conditions auxquelles on doit lever les compagnies volontaires.

Les Compagnies volontaires seront commandées par le *Lord Warden* ou *Lord Lieutenant*; elles seront composées chacune d'un capitaine, 1 Lieutenant, 1 Enseigne, 2 Sergens, 2 Caporaux, 2 tambours et 60 hommes, ou aussi près de ce nombre que les circonstances le permettront.

Les Officiers auront des Commissions du Roi.

L'Officier commandant, ou un subalterne au moins, de chaque compagnie, seront pris parmi les officiers à demie paie, lesquels recevront paie entière tant qu'ils seront employés.

Les Officiers seront autorisés d'exercer et discipliner ces volontaires, et de les instruire quand ils sera nécessaire dans l'usage de l'artillerie; mais aucun des officiers (excepté ceux tirés de la demie paie) n'aura droit à aucun rang dans l'armée, excepté quand il sera en service effectif.

Quiconque s'offrira d'être instruit dans l'usage des armes, ne sera requis d'entrer dans d'autres engagements que celui de se trouver à la place ordinaire d'exercice, et de fournir des sentinelles sur les côtes jusqu'à ce que le Roi emploie les compagnies en service effectif; dès lors tous ceux qui voudront servir dans telles compagnies seront obligés de servir autant de tems que durera l'attaque, ou le danger d'une attaque de la part de l'ennemi.

Les armes seront au soin de l'officier de la demie paie, qui les remettra aux arsenaux quand le Roi le requerra.

Afin de discipliner les volontaires, le Gouvernement accordera à chaque compagnie, un Sergent, un Caporal, et un tambour, tirés des régimens dans le voisinage des Compagnies volontaires ou des ex-pensionnaires de l'Hospital de Chelsea, quand on pourra les fournir. Il sera envoyé des canoniers où l'artillerie sera nécessaire, si on peut les fournir.

Dans les lieux où il n'y pas de batteries érigées par le Gouvernement, la munition sera fournie aux frais de la place qui demandera l'artillerie.

Que nulle des dites Compagnies formées dans les places situées sur la côte, ou dans quinze miles d'icelle, ne sera enrégimentée, ni en aucune autre place, à moins qu'il n'ait été spécifié en levant les dites compagnies, qu'elles seront sujettes à être enrégimentées.

Et dans tous tels cas les officiers majors du Régiment seront des Gentilshommes du comté, recommandés par le Lord Lieutenant du dit comté, et appointés par le Roi, et ils ne seront point obligés de sortir du Comté.

AIDE DE CAMP DE M. DUMOURIER.

Un Gentilhomme Irlandais nommé Ellis, ayant servi l'an passé dans les armées Françaises, en qualité d'aide de Camp de M. Dumourier, revint à la fin de la Campagne chez son père dans le comté de Cavan, et amena avec lui un Officier Français nommé Folleuse, aussi Aide-de-camp de Mr. Dumourier; et l'un et l'autre ont été depuis ce tems là chez Mr. Ellis.

Dès que la Guerre a commencé, le Lord Lieutenant ayant eu information touchant ces deux officiers; et que l'on soupçonnait, à cause de leur situation dans les armées Françaises, qu'ils pouvaient bien n'avoir pas de bonnes intentions où ils étaient, a envoyé ordre de les arrêter, ce qui a été exécuté. Ellis pour être Officier dans le service Français, sans avoir préalablement obtenu la permission du Roi, comme il est nécessaire; et Folleuse, pour n'avoir pas, comme étranger, déclaré le lieu de sa résidence, suivant la loi.

Ils ont été tous deux conduits à Dublin, où Ellis a été envoyé en Prison. Un des Messagers de sa Majesté étant sur le point de partir pour Londres, le Lord Lieutenant a jugé à propos d'y envoyer Folleuse, afin que les Ministres du Roi en fissent comme il jugeraient expédient. Il a été examiné au Bureau du Secrétaire de guerre; et quoique sous le sens stricte de la loi il soit sujet à être emprisonné, il est cependant tenu sous la charge de Mr. Higgins, et il va probablement être envoyé hors du Royaume immédiatement sans autre avis. C'est un joli jeune homme d'environ 22 ans.

DUBLIN 25 Février. Nous apprenons avec beaucoup de chagrin, que les gens nommés *Defenders* (Défenseurs) ne se sont pas encore desistés de leurs Assemblées. Un grand nombre s'étant assemblé près d'Ardee dans le Comté de Meath, Samedi dernier au soir, a, dit on, tiré sur un parti militaire qui était sous la direction d'un Magistrat. En cette occasion, comme dans toutes les autres, les défenseurs ont souffert: sept ont été tués et plusieurs blessés.

Le 25 Mars. Des lettres de Plymouth, en date du 20 du Courant, donnent avis, que le 7 dix Vaisseaux de ligne Français avaient été vus à la hauteur de *Start Point*; et le jour que ces lettres ont été écrites quatre de leurs vaisseaux à deux ponts étaient arrêtés vis-à-vis la Baie *Causand*.

NOUVELLE YORK, 3 Mai.

Nous apprenons de bonne autorité qu'environ trois jours avant le départ du Navire *America* de Londonderry en Irlande, le 19 de Mars, il avait paru une annonce dans les papiers publics pour convoquer une assemblée des volontaires à cette place, en conséquence duquel l'Officier commandant, qui y a des forces considérables, a envoyé informer les Volontaires, que s'ils entreprenaient de s'assembler le jour fixé, il serait dans la nécessité de les requérir de livrer leurs armes. L'Officier volontaire tint alors une assemblée pour considérer ce message, et il fut résolu de persister dans le projet de l'Assemblée proposée, avec des armes comme à l'ordinaire à l'effet de s'exercer. On ne sait pas encore comment cette affaire se terminera; mais nous savons que le Gouvernement Britannique a retiré la plupart des régimens réguliers qui étaient composés d'Irlandais, et substitué d'autres troupes à leur place; de sorte que l'Irlande a maintenant une armée *Gouvernementale* (ou Royale) de 18,000 hommes dans le Nord, outre une force considérable dans presque chacune des autres parties du Royaume.

PAC. volunteers

resolution to persevere in their intended general meeting, with arms, as usual, for the purpose of exercise. How this business will terminate is not yet known; but this much we know, that the British Government have drafted away most of the regular regiments that were composed of Irishmen, and substituted other troops in their place; so that Ireland has now a Governmental army of 18,000 men, in the north, besides a strong force in almost every other part of the kingdom.

Extract of a Letter from Leeds, dated 9th of March, to a Merchant in Philadelphia.

"You would hear by the last Packet of some considerable failures in London, and that many more would soon follow: You will hear of them too soon. We have since that time had such a crush among our Country Banks, as was never before experienced in any Country."

The late failures in London and other commercial Towns in England, are computed at twelve millions of pounds sterling.

QUEBEC, MAY 30.

Tuesday the 4th of June being the Anniversary of His Majesty's Birthday, there will be a Levee at the Chateau at Eleven o'Clock, and a Ball at Night, for the Ladies and Gentlemen who have been presented.

N. B. The Ball will begin at Eight o'Clock.

Accounts from St. John's, on the River Chambly, mention, that Mr. Dibble, Deputy Land-surveyor, is so much wounded by a stroke on the head from an inhabitant of that village, that his life is despaired of. We have not received certain intelligence of the particulars respecting this melancholy accident. The person who committed the action, we hear, has since absconded.

A person is now in custody here, sent down by the Commanding Officer of one of the Posts above, on suspicion of his being a Spy.

Saturday last, Major Watson of this place, set out for Halifax, in order to join his regiment, the 65th, now ready to embark for the West Indies. Having received advice of the destination of the Regiment only on Friday morning, the Major set off with the Courier next day, leaving his family behind, and giving up a considerable appointment which he held here as Major of Brigade. Several years residence in this place has recommended this Gentleman to the esteem of the community in general as a valuable member of society, and we doubt not but his zeal for the service of his Country, and the sacrifice he now makes to duty, will, on a proper occasion, recommend him to the farther attention of Government.

Accounts from Halifax mention, that two regiments had embarked there, as supposed to take possession of the French Islands of St. Pierre and Miquelon; and that advice had been received from the West Indies, that the English Flag was displayed on the Island of Tobago.

By the Sloop St. Esprit arrived here last night, we have received a Halifax Paper of the 9th instant, containing advices from Europe as late as the 6th of April, from which we extract the following particulars.

The army under Gen. Dumourier was attacked on the 22d of March by the Prince of Saxe Cobourg, and driven beyond Louvain, of which the Austrians took possession next day. On the 24th at 10 o'clock in the morning the Imperialists entered Brussels. Namur and Ostend were evacuated by the French on the 30th of March. Klundert and Moerdycck on the 25th. On the 1st of April the Imperialists were in possession of Antwerp; the French were allowed to march out with the honors of war, and pass into France. Bruges and Ghent were evacuated, and Dumourier's army said to be retreating towards Lille and Valenciennes. The French garrisons in Breda and Guertruydenberg were also reported to have agreed to terms of capitulation.

An express from the Hague arrived the 6th of April, farther states that it had been reported there, that, in consequence of a decree of accusation against Dumourier of the 30th of March, he had arrested the Commissioners of the Convention, and sent them with a letter to Gen. Clairfait, stating that he was about to march to Paris next morning the 2d of April, for the purpose of restoring the French Monarchy. (Further particulars in our next.)

PORT OF QUEBEC, INWARDS.

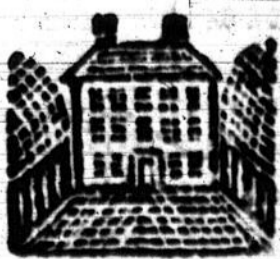
May 29—Sloop St. Esprit, Louis Marchand, Master, in 13 days from Halifax.—Passenger, Mrs. Hewett.

DISTRICT OF THE public is hereby advertised, that a Court of THREE RIVERS. Oyer and Terminer and general gaol delivery, for the district, aforesaid, will be held at the Court house in the City of Three Rivers, on Monday the 10th day of June next, at eleven o'clock in the forenoon. All those persons who are to prosecute against the prisoners detained in the gaol of the said district, are advertised to be then and there present to prosecute against them as shall be just.

Notice is also given unto all Justices of the peace, Coroners, Constables and Bailiffs within the district aforesaid, to be then and there in their own persons with their Rolls, Records, Indictments and other remembrances, to do those things, which they may be then legally required to do.

Three Rivers, 28th May, 1793. A. BADEAUX SHERIFF.

For SALE by private Contract:



FOUR HOUSES one story high, another large House two stories high called the *Chateau de Plaisance*, and also a Lot of Ground fit to build another house upon, all of them with Gardens and out-houses; the whole situated contiguous, in the Quebec Suburbs of Montreal, almost in the middle thereof, which is a fine situation for any kind of business. The above premises are warranted clear of all incumbrances or arrears.—For farther particulars, such persons as may be desirous of purchasing the same, will please apply to the Owner, MICHAEL MYER, in Montreal, who will give every security required by the Purchaser.

Montreal, 22d May, 1793.—(For the Sequel see the Supplement.)

Extrait d'une lettre de Leeds (dans le Yorkshire en Angleterre) en date du 9 Mars, à un marchand à Philadelphie.

"Vous aurez appris par le dernier Paquet plusieurs faillites considerables à Londres, et que plusieurs autres suivraient bientôt: vous les apprendrez trop-tôt. Nous avons eu depuis ce tems là tant de banques ruinées qu'on n'a jamais rien vu de pareil auparavant dans aucun pais."

Les faillites qui ont eu lieu depuis peu à Londres et autres villes commerçantes en Angleterre, sont computées à douze millions de Livres Sterling.

QUEBEC, 30 MAI.

Mardi le 4 de Juin étant l'anniversaire de la Naissance du Roi, il y aura un Lever au Chateau à onze heures, et un Bal le soir pour les Dames et Messieurs qui ont été présentés.

N. B. Le Bal Commencera à huit heures.

On apprend de St. Jean sur la Riviere Chambly, que Mr. Dibble, Député Arpenteur a été tellement blessé d'un coup de hache qu'il a reçu d'un des habitans de ce village que l'on désespère de sa vie. Nous n'avons pas reçu de détails certains de ce triste accident. Nous apprenons que celui qui a commis cette action s'est épouffé.

Il y a ici en prison actuellement un homme envoyé par l'Officier Commandant d'un des postes d'en haut, soupçonné d'être un espion.

Samedi dernier, le Major Watson de cette ville partit pour Halifax, afin de joindre son régiment; (le 65me) qui est à présent prêt à embarquer pour les Indes occidentales. N'ayant appris que Vendredi matin la destination du Régiment, le Major partit le lendemain avec le Courier, laissant sa famille après lui, et la place considérable de Major de Brigade qu'il tenait ici. Une résidence de plusieurs années en cette ville lui a acquis l'estime du public; et nous ne doutons pas que son zèle pour le service de sa patrie, et le sacrifice qu'il fait à son devoir ne le recommandent, quand l'occasion s'en présentera, à l'attention du Gouvernement.

Nous apprenons par des avis d'Halifax, que deux Régimens y étaient embarqués pour aller à ce qu'on suppose, s'emparer des Isles Françaises de St. Pierre et Miquelon; et que l'on avait reçu avis des Indes Occidentales, que le Pavillon Anglais était déployé sur l'Isle de Tobago.

Nous avons reçu par le Bateau St. Esprit arrivé hier au soir une Gazette d'Halifax du 9 du courant, contenant des avis d'Europe jusqu'au 6 Avril, dont nous avons extrait les détails suivants:

L'Armée Française commandée par le Général Dumourier a été attaquée le 22 de Mars par le Prince de Saxe-Cobourg et poussée au delà de Louvain, dont les Autrichiens ont pris possession le lendemain. Le 24 à dix heures du matin les impériaux entrèrent dans Bruxelles. Namur et Ostende ont été évacuées par les Français le 30 de Mars—Klundert et Moerdycck le 25. Le 1er d'Avril les Impériaux étaient en possession d'Anvers:—il fut accordé aux Français de sortir de la place avec les honneurs de la Guerre et de passer en France. Bruges et Ghent ont été évacuées, et l'armée de Dumourier a retraité, dit on, vers Lille et Valenciennes. Les Garnisons Françaises à Breda et Guertruydenberg ont aussi accepté des termes de capitulation.

Un express arrivé de la Haie le 6 d'Avril, ajouté qu'on y avait rapporté, qu'en conséquence d'un décret d'accusation contre Dumourier, du 30 de Mars, il avait arrêté les Commissaires de la Convention, et les avait envoyé avec une lettre au Général Clairfait, l'informant qu'il allait marcher vers Paris le Lendemain matin 2 Avril, à l'effet de rétablir la Monarchie Française. — De plus amples détails paraîtront dans notre prochaine.

LE Souffigné Curateur élu en Justice, à la Succession

de feu Marie Jeanne Chartier, fille de feu Gabriel Chartier, et de Marie Jeanne Coutance son Epouse, de leur vivant residens à Quebec; prévient les Personnes en droit de prétendre à la Succession de la dite Marie Jeanne Chartier, à quel titre que ce soit, qui ne se font point encore fait connoître, de le faire, et de produire les preuves de leurs prétensions en la dite Succession au dit curateur en son office au dit Quebec rue Notre Dame dans le courant du Mois de Juin prochain, auquel tems il se propose de vider ses mains en celles des Héritiers qui seront alors présens ou représentés par procureur, et en celles du curateur des Héritiers absens et connus; et les Personnes redevables à la dite-succession sont priées de payer le dit Souffigné avant la dite fin du dit Mois de Juin prochain, faute de quoi il sera dans la délaigrable obligation de les poursuivre.

Quebec. 29 Mai, 1793.

A. DUMAS, Notaire.

DISTRICT DES TROIS RIVIERES. Le public est par le présent averti, qu'il se tiendra une Cour pour Ouir et Terminer, et vider les prisons du district afores-dit, dans la chambre d'audience de la ville des Trois Rivieres, Lundi le dixieme jour de Juin prochain, à onze heures du matin. Ceux qui veulent poursuivre contre les prisonniers détenus dans les prisons du dit district, sont avertis de s'y trouver;—afin de les poursuivre, ainsi qu'il sera juste.

Avis est aussi donné à tous Juges à paix, Coronaires, Conétables et Bailiffs dans le dit district, de se trouver en personne devant la dite Cour, avec leurs Rôles, Registres, accusations et mémoires, pour y vaquer aux choses dont ils pourront être légalement requis.

Trois Rivieres, 28 Mai, 1793.

A. BADEAUX, SHERIFF.

A VENDRE DE GRE-A GRE.



QUATRE MAISONS à un étage, une autre grande Maison à deux étages, nommée le *Chateau de Plaisance*, et aussi un emplacement propre à bâtir dessus une autre maison; le tout contigu, ayant des jardins, et situé presque au milieu du faubourg de Quebec, près de Montréal, ce qui est une bonne situation pour aucune profession quelconque. Les susdites maisons, emplacement et jardins sont garrantis exempts de toutes charges ou arrérages quelconques. Les amateurs pourront s'informer plus en détail en s'adressant au propriétaire Michel Myer à Montréal, lequel donnera toutes les sûretés nécessaires à l'Acquéreur.—Montréal, 22 Mai, 1793.

(Pour la Suite voyez le Supplement.)